



Autorisation d'Arrosage

Pour les secteurs dérivés de la Branche de La Rochette :

La Rochette, La Bâtie-Neuve

La hausse ponctuelle du débit prélevé sur le Drac nous permet de mettre en place une nuit pour l'irrigation, des adhérents en aval de la branche de la Rochette.

L'arrosage est autorisé ce mercredi 20 août 2025 de 20h à 8h le lendemain.

Nous vous tiendrons informé des prochaines autorisations d'arrosage en fonction des débits sur le Drac.

Attention à la qualité de l'eau qui peut varier en fonction des précipitations dans la vallée du Champsaur.

Nous vous remercions pour votre compréhension.